NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE

Distr.
GENERALE
S/8248/Add.7
3 décembre 1967
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

RAPPORT SPECIAL DU SECRETAIRE GENERAL SUR LES FAITS RECENTS CONCERNANT CHYPRE

Additif

1. A la suite de l'appel que j'ai adressé aujourd'hui au Président de Chypre et aux premiers ministres de Grèce et de Turquie (S/8248/Add.6), j'ai reçu des représentants permanents de Chypre, de la Grèce et de la Turquie, respectivement, les communications suivantes :

a) Communication du représentant permanent de Chypre :

Réf : 108/B Le 3 décembre 1967

Monsieur le Secrétaire général,

J'ai l'honneur de me référer à l'appel que vous avez adressé le 3 décembre 1967 à Sa Béatitude l'Archevêque Makarios, Président de la République de Chypre, et j'ai le plaisir de vous informer que je viens de recevoir du ministre des affaires étrangères, M. S. Kyprianou un télégramme par lequel il me prie de vous informer que le Gouvernement chypriote considère votre appel particulièrement constructif et qu'une réponse écrite à cet appel doit suivre très prochainement, dans les douze heures à venir.

Veuillez agréer, Monsieur le Secrétaire général, les assurances de ma très haute considération.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent de Chypre
auprès de l'Organisation
des Nations Unies,
Zénon Rossides

/...

b) Communication du représentant permanent de la Grèce :

No 6309 Le 3 décembre 1967

Monsieur le Secrétaire général,

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-dessous la réponse du premier ministre de Grèce, M. Constantin Kollias, à l'appel que vous lui avez adressé le 3 décembre 1967 au sujet de la question de Chypre :

"Monsieur le Secrétaire général,

J'ai pris note de votre message daté du 3 décembre et vous informe que nous nous félicitons de votre appel que nous acceptons et auquel nous sommes disposés à donner suite dans les meilleurs délais.

Veuillez agréer les assurances de ma très haute considération.

Le Premier Ministre,
Constantin Kollias"

Veuillez agréer, Monsieur le Secrétaire général, les assurances de ma très haute considération.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent de la Grèce
auprès de l'Organisation
des Nations Unies,
Dimitri S. Bitsios

c) Communication du représentant permanent de la Turquie :

Le 3 décembre 1967

Monsieur le Secrétaire général,

Me référant à la communication que vous avez envoyée ce jour à Son Excellence le premier ministre de Turquie, M. Demirel, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-dessous le texte d'un message qui vous est adressé par le Premier Ministre :

"Monsieur le Secrétaire général,

En réponse à votre message du 3 décembre 1967, je vous informe que mon gouvernement accepte votre appel, auquel il est disposé à donner suite dans les meilleurs délais.

/...

Compte tenu des événements tragiques survenus récemment à Chypre, mon gouvernement approuve entièrement l'élargissement du mandat et l'extension des fonctions de la Force des Nations Unies à Chypre, y compris le contrôle du désarmement, lequel doit s'appliquer à toutes les forces constituées après 1963. Comme vous le soulignez dans votre appel, une action de cet ordre dissipera la menace de guerre qui place sur Chypre. Mon gouvernement partage entièrement cette opinion et considère ces mesures indispensables pour garantir la sécurité de la communauté turque et prévenir de nouvelles menaces à la paix dans l'île et dans la région.

Comme vous l'avez souligné également, il s'agit maintenant de résoudre la crise actuelle. Par conséquent, les mesures qui seraient prises à la suite de votre dernier appel ne peuvent évidemment pas modifier la valeur des traités en vigueur ni préjuger les modalités d'une solution définitive.

Süleyman Demirel"

Veuillez agréer, Monsieur le Secrétaire général, les assurances de ma très haute considération.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent de la Turquie,

Orhan Eralp